

# **CONTRAT PEDAGOGIQUE**

#### Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Abdourahim SYLLA, Responsable pédagogique 1ère année

d'une part,

Et

**Monsieur Tao ARNAUD** 

d'autre part

est conclu le présent contrat :

### **ARTICLE 1: NATURE et OBJET DU CONTRAT**

Le jury de première année qui s'est réuni le 15/09/2022 a autorisé le redoublement de Tao Arnaud sur la base des conditions suivantes:

## Les notes des UE suivantes sont conservées pour l'année 2022-2023 :

- UE Génie industriel expériences et méthodes
- UE Projets Semestre 5
- UE Modélisation mathématique et informatique
- UE Économie et sociologie
- UE Introduction aux fondamentaux de l'ingénierie système
- UE Développement personnel et international Semestre 5
- UE Génie industriel d'un produit 2 Semestre 6
- **UE Organisations industrielles**
- UE Développement personnel et international Semestre 6
- UE Mesure des performances et décisions
- UE Qualité et outils de l'amélioration continue

# Les UE non validée en 2021-2022 seront repassées en 2022-2023 :

UE Ingénierie système : réalisation

UE Ingénierie système : réalisation

UE Mathématique et informatique décisionnelles et DG1 / Rooset en couche G1

Non Encades G1

Par ailleurs, le jury encourage vivement Monsieur Tao Arnaud à faire de cette année une opportunité d'expérience professionnelle, avec une recherche de stages ou d'emplois compatibles avec le suivi des deux UE manquantes.

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 26/09/2022

L'étudiant

Le responsable pédagogique de 1ère année